



## WINCRANGE

27, Haaptstrooss  
L-9780 WINCRANGE

Tél. 99 46 96-1 - Fax 99 46 96-222

### *Avis au public*

En application de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 03 mai 2023, le conseil communal a approuvé le lotissement de parcelles suivant, conformément à la demande et au plan soumis :

**morcellement des fonds sis à Derenbach, inscrits au cadastre de la commune de Wincrange, section OC de Derenbach sous le numéro 189/1682 en six lots en vue de construire six maisons unifamiliales.**

Le texte de cette décision, avec les pièces à l'appui, est à la disposition du public à la maison communale à Wincrange, où il peut en être pris copie sans déplacement.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le Tribunal Administratif est ouvert contre cette décision endéans un délai de 3 mois à partir de la publication de l'acte attaqué ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Le présent avis est publié en date du 24 mai 2023 sur le site internet de la commune de Wincrange, ainsi que dans deux quotidiens publiés et imprimés dans le Grand-Duché de Luxembourg

La décision devient obligatoire trois jours après la publication par voie d'affiche dans la commune.

Wincrange, le 24 mai 2023  
Pour le collège échevinal,

le bourgmestre :



le secrétaire :